Université de Montréal

chaire en paysage et environnement

Culture, Communications et Condition féminine Québec

Développement durable, culture et projets de territoire
Portrait de démarches québécoises et étrangères exemplaires

POLITIQUE CULTURELLE ET AGENDA 21 LOCAL DE BAIE-SAINT-PAUL

« La culture, produit d'une société, façonne en retour les individus, aussi, il ne saurait y avoir de développement durable sans l'implication de tous les citoyens. »
Extrait de la Politique culturelle de la Ville de Baie-Saint-Paul

Vue panoramique de Baie-Saint-Paul depuis le Cap-aux-Corbeaux
Crédit photographique : Baie-Saint-Paul, 2006

Mise en contexte

Baie-Saint-Paul est située dans la MRC de Charlevoix à 100 km à l'est de Québec. La région de Charlevoix, qui s'étend sur une superficie de 6 000 km² (Ville de Baie-Saint-Paul, 2010), se démarque par la qualité et la diversité de ses paysages, la concentration d'artistes qui y résident, son patrimoine bâti et son cadre de vie. Dès 1988, elle a été désignée au titre de « Réserve mondiale de la Biosphère » par l'UNESCO. Avec une population de 7 288 habitants en 2006 (Statistique Canada, recensement 2006), Baie-Saint-Paul concentre un peu plus de 55% de la population sur environ 9% (soit 547 km2) du territoire charlevoisien. Lieu d'histoire et de patrimoine, les premiers colons s'y établissent au 18e siècle. Le village est fondé en 1845 et son statut de ville lui est attribué en 1961 (Ville de Baie-Saint-Paul, 2010). Si les secteurs de l'agriculture et de la foresterie dominent jusqu'aux années 1960, le secteur tertiaire (notamment le tourisme, la santé et les services sociaux) contribue aujourd'hui à diversifier l'économie de la région.

Nom : Politique culturelle et Agenda 21 local de Baie-Saint-Paul
Localisation : Baie-Saint-Paul, Québec, Canada
Initiateur du projet : Ville de Baie-Saint-Paul
Date de réalisation : Politique culturelle : depuis 2000; Agenda 21 local : depuis 2006.
Coût du projet : de 200 000 à 300 000 $ pour la mise en œuvre et le suivi des deux démarches.

En 1998, Baie-Saint-Paul amorce une réflexion qui mènera en 2000 à la ratification d'une Politique culturelle. Soucieuse de soutenir la vitalité culturelle et afin de positionner Baie-Saint-Paul comme une destination de choix autant pour les touristes que pour les artistes, cette politique encadre et oriente le développement culturel en plus de promouvoir le riche héritage de Baie-Saint-Paul.

Proactive et innovante, Baie-Saint-Paul est par ailleurs la première ville au Québec à se doter d'un Agenda 21 local (A21L). Cette démarche initiée en 2005 et appliquée dès 2006 est une retombée directe du Sommet économique qu'elle organise en 2003. Parmi les projets qui émanent de cet événement, l'élaboration d'une politique de développement durable apparaît prioritaire. Cette dernière permet de structurer l'ensemble des actions municipales en fonction de principes et de valeurs partagés. Dans cette optique, l'agenda 21 apparaît comme étant un outil idéal pour définir et mettre en œuvre un processus de développement durable à long terme qui tienne compte des préoccupations locales.

L'A21L et la Politique culturelle de Baie-Saint-Paul représentent ainsi deux outils complémentaires destinés à accompagner le devenir de la communauté dans une perspective de développement durable en mobilisant tout ses membres autour d'une vision partagée.

Situation géographique de Baie-Saint-Paul

Perspective historique et moments forts de la démarche (1970-2010)

- 1970
  Lancement du programme MAB de l'UNESCO
- 1987
  Création du Réseau québécois de Villes et Villages en santé
- 1987
  Commission Brundtland
- 1988
  Charlevoix est désignée Réserve mondiale de la Biosphère par l'UNESCO
- 1992
  Déclaration de Rio sur l'Agenda 21
- 1998
  Début de la réflexion municipale sur la Politique culturelle
- 1999
  Consultation publique en vue de l'élaboration de la Politique culturelle
- 2000
  Adoption de la Politique culturelle
- 2002
  Création des Capitales culturelles du Canada
- 2003
  Sommet économique de Baie-Saint-Paul
- 2005
  Diagnostique du territoire de Baie-Saint-Paul dans une perspective de développement durable
- 2005
  Consultation publique en vue de l'élaboration de l'A21L de Baie-Saint-Paul
- 2006
  Loi sur le développement durable (Québec)
- 2006
  Baie-Saint-Paul est la première municipalité du Québec à adopter un Agenda 21
- 2006
  Prix national d'excellence du RQVVS
- 2007
  Télédiffusion des 13 épisodes des Compagnons du Rebut Global : Habitat-07
- 2010
  Réalisation par le consortium Génivar-CQDD du bilan des 10 ans de la Politique culturelle et de l'A21L de Baie-Saint-Paul

Le programme sur L'homme et la biosphère (MAB) est créé en 1970 afin de maintenir la biodiversité grâce à des approches écologiques, sociales et économiques. De nature transdisciplinaire, le programme vise par l'entremise de son Réseau mondial de réserves de la biosphère (plus de 560 sites dans plus de 105 pays) la diffusion ainsi que la promotion de pratiques et de connaissances afin de favoriser des rapports harmonieux entre l'homme et son milieu. Plus spécifiquement, il s'agit :

- de contribuer à réduire au minimum la perte de biodiversité en faisant appel aux sciences écologiques et de la biodiversité pour la formulation de politiques et la prise de décisions ;
- de favoriser la viabilité de l'environnement par le biais du Réseau mondial de réserves de la biosphère ;
- de valoriser les liens entre diversité biologique et diversité culturelle, de concert avec le grand programme IV- Culture.

Cette désignation n'impose pas un cadre juridique contraignant aux états membres qui demeurent responsables de la gestion du territoire. Au contraire, elle offre une visibilité et des outils qui peuvent faciliter l'implantation de démarches structurantes et éducatives telles que l'A21L. (UNESCO, 2010)

Presbytère de l'église de Baie-Saint-Paul
Crédit photographique : Baie-Saint-Paul, 2007

Intégration des principes de développement durable

L'A21L propose une approche de concertation apte à encadrer les actions des différents intervenants impliqués à l'intérieur du plan stratégique de développement. Dans ce contexte, Baie-Saint-Paul adopte la définition du développement durable présentée dans la foulée du rapport de la Commission Brundtland en 1987 : « Un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. » (Brundtland cité dans Ville de Baie-Saint-Paul, 2006a) Elle réfère également à l'importance d'intégrer les dimensions sociale, économique et environnementale : « Un processus global de changement social dont les sociétés sont responsables qui vise l'amélioration autant des aspects matériels (économie et environnement) d'une société que de ses aspects humains comme l'égalité, la liberté et les valeurs partagées par une population. » (Rogers, 1976, cité dans Ville de Baie-Saint-Paul, 2006a)

Dix grands principes inspirés par la déclaration de Rio de 1992 et par la Loi québécoise sur le développement durable de 2006 structurent les enjeux et les actions à mener (Ville de Baie-Saint-Paul, 2006a) :

1. Santé et qualité de vie;
2. Protection de l'environnement et de la biodiversité;
3. Raisonnement transversal;
4. Solidarité;
5. Équité entre les générations, les groupes sociaux et les territoires;
6. Principe de précaution;
7. Principe de prévention;
8. Protection du patrimoine culturel;
9. Principe de participation;
10. Principe de responsabilité.

Pour sa part, la Politique culturelle s'appuie sur la définition du concept de culture proposée par la Commission des biens culturels du Québec : « La culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. » (Ville de Baie-Saint-Paul, 2003) L'objectif de cette politique est d'identifier quelles sont les actions culturelles qui pourraient être structurantes pour le développement de Baie-Saint-Paul ainsi que celles qui permettraient de protéger et promouvoir sa spécificité. Cinq principes sont à la base des actions posées dans le cadre du plan d'action de la Politique culturelle (Ville de Baie-Saint-Paul, 2003) :

1. La reconnaissance de l'identité culturelle de Baie-Saint-Paul;
2. L'affirmation du droit à la culture;
3. La reconnaissance et l'affirmation de Baie-Saint-Paul comme lieu de création et de diffusion de l'art au Québec;
4. L'accroissement de l'apport des activités culturelles dans le développement économique de Baie-Saint-Paul;
5. La valorisation de la créativité et l'expression culturelle des citoyens.

Église de Baie-Saint-Paul
Crédit photographique : Baie-Saint-Paul, 2007

Si l'A21L et la Politique culturelle sont des démarches distinctes, elles intègrent néanmoins les dimensions sociale, économique, environnementale et culturelle du développement. À titre d'exemple, elles intègrent la dimension culturelle par la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti. Dans ces deux démarches, le plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIA) est l'outil choisi par la Ville pour conserver le caractère singulier du centre-ville. De son côté, la Politique culturelle propose des actions qui dépassent largement la culture et ont un impact sur les autres dimensions du développement durable. C'est notamment le cas des actions visant les familles et les jeunes ou encore des mesures pour préserver le patrimoine matériel et immatériel (par exemple la protection des ciels étoilés) qui influent sur la qualité du cadre de vie.

Somme toute, il existe une réelle convergence entre les deux démarches. La Ville de Baie-Saint-Paul souhaite d'ailleurs améliorer l'arrimage et les mécanismes qui permettraient d'accroître l'intégration des plans d'action à l'intérieur d'une démarche globale.

Enjeux et objectifs de la démarche

Les thématiques et les enjeux du plan d'action 2006-2009 de l'A21L[1] sont répartis selon sept catégories (Ville de Baie-Saint-Paul, 2006b) :

1. Vieillissement de la population locale et diminution du nombre de jeunes;
2. Cohabitation des usages territoriaux à travers un aménagement durable;
3. Perte ou altération des patrimoines critiques (eau, air et biodiversité);
4. Diversification économique et création d'emplois durables et viables;
5. Participation citoyenne à la vie locale et municipale;
6. Maintien de la vie associative et amélioration des infrastructures de loisirs;
7. Préservation et amélioration de la qualité de vie.

Dans le cadre de son plan d'action 2010-2012, les orientations de la Politique culturelle[2] sont (Ville de Baie-Saint-Paul, 2010) :

1. Favoriser l'accessibilité à la culture;
2. Valoriser les richesses patrimoniales;
3. Renforcer le partenariat culturel;
4. Maintenir, développer et diversifier les manifestations culturelles;
5. Reconnaître le statut de nos artistes et artisans.

Instigateurs et partenaires du projet

La Ville de Baie-Saint-Paul est à l'origine de ces deux démarches. Pour chacune, un comité spécifique formé de divers acteurs locaux a été mis en place.

Le comité de l'A21L est composé principalement du groupe de suivi du sommet économique comptant 16 membres : le maire de Baie-Saint-Paul qui préside le comité, un secrétaire général, un élu, quatre membres pour chacun des secteurs visés (économique, social, environnemental) ainsi qu'un agent de coordination et de communication. Le comité est inclusif puisqu'il rassemble des représentants de la Société d'aide aux collectivités, du Centre local de développement (CLD), de l'Association des gens d'affaires, de l'Union des producteurs agricoles (UPA), du Centre des services sociaux et de la santé (CSSS), d'un organisme jeunesse, du secteur de l'éducation, d'un groupe d'aînés, des parcs nationaux, ainsi qu'un citoyen corporatif, un représentant de l'industrie touristique et un citoyen sans affiliation particulière. Ce comité de pilotage a pour mission de mettre sur pied l'A21L, d'élaborer un plan d'action et d'assurer le suivi de la démarche (Tremblay, 2007).

Pour sa part, le comité du plan d'action 2010-2012 de la Politique culturelle est composé de la présidente et représentante du domaine de la formation, d'une représentante du domaine de la création et de la production, d'un représentant du domaine de l'animation, d'une représentante de la MRC de Charlevoix et de l'agente de développement culturel de la Ville de Baie-Saint-Paul.

L'A21L et la Politique culturelle ont en communs de nombreux partenaires institutionnels : le Gouvernement du Québec, la MRC de Charlevoix, la Conférence régionale des élus (CRÉ) et le Centre local de développement (CLD). Des organismes paramunicipaux tels que la Coopérative de l'arbre, Rêve d'automne et le Musée d'art contemporain participent aussi aux deux démarches. Le rôle de l'agent de développement durable est essentiel pour faire l'arrimage entre l'A21L et la Politique culturelle. Ce rôle de coordination est appelé à s'accroître puisque la Ville souhaite intégrer dans son prochain A21L des enjeux spécifiques à la culture. Enfin, la population joue un rôle essentiel dans la mise sur pied de l'A21L et de la Politique culturelle. À cette fin, la « communication participative » utilise différentes formes de médiation pour encourager l'implication des citoyens dans la démarche (Tremblay, 2007).

[1] Suite aux recommandations du dernier bilan, une nouvelle phase de concertation est lancée afin de préparer le prochain plan d'action. Pour de plus amples détails sur les actions spécifiques de l'A21L, veuillez consulter les documents suivants : Consortium GENIVAR et Centre québécois de développement durable (2010) et Ville de Baie-Saint-Paul (2006b).

[2] Pour de plus amples détails sur les actions spécifiques de la Politique culturelle, veuillez consulter le document suivant : Ville de Baie-Saint-Paul (2010).

Démarches et processus de mise en œuvre

L'A21L et la Politique culturelle de Baie-Saint-Paul se traduisent par la mise en œuvre de plans d'actions présentant les objectifs et les actions spécifiques prévues pour faire face aux enjeux ciblés. Le bilan des réalisations permet de faire le point sur l'état d'avancement et l'émergence de nouveaux enjeux tandis qu'une série de consultations publiques intègrent la population au processus décisionnel. Le plan d'action se divise en différents niveaux hiérarchiques (par exemple pour l'A21L : thématiques, enjeux, défis, actions) allant du général au particulier en plus de contenir parfois des indications sur la durée des actions (par exemple : en continu, court, moyen et long terme etc.).

La structure de mise en œuvre de l'A21L de Baie-Saint-Paul s'appuie sur des démarches similaires entreprises au même moment à Saint-Félicien et à Sorel-Tracy. À cet égard, le Réseau des Agences Régionales de l'Énergie et de l'Environnement (RARE) fournit un cadre méthodologique commun qui peut être adapté au besoin de chaque ville.

À Baie-Saint-Paul, l'engagement dans le processus par les élus est le point de départ de la démarche. La deuxième étape consiste à réaliser un diagnostic du territoire sur la base d'une interprétation d'indicateurs, (par exemple : la variation de la population, l'évolution des nouvelles constructions résidentielles, la qualité de l'eau, le revenu annuel médian, le taux de chômage, etc.) puis à le présenter au conseil municipal. Au cours de séances de consultations publiques, cette démarche est présentée de manière à diffuser les thématiques et les enjeux de l'A21L établit par la municipalité tout en permettant à la population de faire connaître ses besoins et en recherchant avec celle-ci des solutions pour certaines problématiques particulières. La version finale du plan d'action est validée de nouveau par la population et adoptée ensuite par le conseil municipal (Tremblay, 2007).

La procédure menant au plan d'action de l'A21L continue d'évoluer. Le mandat donné au consortium Génivar-CQDD englobe à présent les deux démarches. Ainsi, en réalisant simultanément le bilan des deux démarches, Baie-Saint-Paul souhaite intégrer des objectifs spécifiques à la culture dans son prochain A21L. Le mandat du consortium vise plus spécifiquement à (Génivar et CQDD, 2010) :

- Assurer la cohérence des actions de la collectivité en matière de développement durable;
- Réaliser le bilan de son plan d'action de développement durable, la mise à jour de son diagnostic du territoire de 2005 et de ses indicateurs;
- Réaliser un bilan des dix années d'existence de la Politique culturelle, établir un diagnostic et en dégager des enjeux;
- Travailler avec l'ensemble des acteurs de la collectivité et des experts pour dégager de nouvelles pistes de solution et élaborer un nouveau plan d'action quinquennal (2011-2016) qui transcendera le Plan d'urbanisme et la Politique culturelle et son plan d'action;
- Développer des outils permettant de systématiser les pratiques au quotidien des agents municipaux.

Valeurs :
Participation, responsabilité, prévention, qualité de vie, transdisciplinarité, solidarité, prévention, précaution, protection de l'environnement, créativité, identité culturelle.

Exemple d'architecture contemporaine à Baie-Saint-Paul : Bibliothèque René-Richard et Centre d'archives régional de Charlevoix
Crédit photographique : Baie-Saint-Paul, 2007

Actions et projets spécifiques

L'A21L 2006-2009 regroupe, pour les 7 enjeux nommés précédemment, 46 actions[3]. De même, la Politique culturelle propose 45 projets spécifiques en fonction des cinq orientations[4].

Exemples d'actions intégrées au plan d'action de l'A21L (Ville de Baie-Saint-Paul, 2006b)

Enjeux	Actions
1- Vieillissement de la population	• Créer une coopérative d'habitations de 24 à 48 unités (Génivar et CQDD, 2010); • Développer un programme d'accueil pour les jeunes familles.
2- Cohabitation des usages territoriaux	• Développer de nouvelles zones résidentielles prioritairement sur des terrains disponibles à l'intérieur du périmètre urbain; • Adopter une politique d'intégration de l'architecture et plus particulièrement pour les établissements, édifices et résidences du centre-ville; • Cibler des quartiers pour expérimenter de nouveaux types d'habitation qui répondent aux besoins intergénérationnels; • Encourager l'innovation, expérimenter de nouvelles façons de faire pour l'agriculture (dont l'agriculture biologique), la production de produits du terroir, etc.; • Mise en place d'une réglementation favorisant le développement de projets d'agrotourisme (Génivar et CQDD, 2010).
3- Perte ou altération des patrimoines critiques	• Protéger la rivière du Gouffre en adoptant une gestion par bassin versant impliquant tous les acteurs concernés dont le milieu agricole; • Adopter une politique de protection du paysage qui engage aussi la MRC de Charlevoix; • Favoriser une vision transversale, aider à l'analyse et à la prise de décision à propos de projets ou actions, en adoptant une grille d'évaluation commune à tous les services.
4- Diversification économique et création d'emplois	• Développer des façons pour valoriser la scolarisation et la formation continue.
5- Participation citoyenne	• Sensibiliser les jeunes à la vie civique par des activités intégrées à leur quotidien, par exemple l'implantation du projet de Forum Jeunesse « Une réflexion équitable et solidaire pour un environnement vert ».
6- Vie associative et infrastructures	• Encourager une plus grande représentativité des femmes et aussi des jeunes dans les lieux décisionnels.
7- Qualité de vie	• Renforcer la vocation du carrefour culturel Paul-Médéric; • Réserver des espaces aux artistes sur la rue Saint-Jean-Baptiste ou au centre-ville; • Réaliser une étude multicritère de requalification du centre-ville.

[3] Pour de plus amples détails sur les actions spécifiques de l'A21L, veuillez consulter les documents suivants : Consortium GENIVAR et Centre québécois de développement durable (2010) et Ville de Baie-Saint-Paul (2006b).

[4] Pour de plus amples détails sur les actions spécifiques de la Politique culturelle, veuillez consulter le document suivant : Ville de Baie-Saint-Paul (2010).

Quai de Baie-Saint-Paul
Crédit photographique : Baie-Saint-Paul, 2007

Exemples d'actions incluses dans le plan d'action de la Politique culturelle

Orientations	Actions
1- Accessibilité à la culture	• Favoriser l'établissement d'une programmation culturelle sur quatre saisons
2- Richesses patrimoniales	• Mettre en place et adopter des règlements visant à protéger et respecter le patrimoine (ex : PIA, PAE, citation, protection des ciels étoilés); • Réaliser des études afin de documenter et de permettre l'identification d'actions à réaliser en particulier pour le potentiel archéologique de Baie-Saint-Paul ainsi que pour l'attribution et l'aménagement d'espaces réservés à la mise en valeur des savoir-faire traditionnels dont le textile.
3- Partenariat culturel	• Établir des mesures permettant le partage de services, d'expertises, d'équipements et de produits entre les principaux acteurs; • Partager des expositions et/ou activités sur le territoire.
4- Manifestations culturelles	• Maintenir des espaces d'exposition, d'animation et de création; • Mettre en œuvre des activités pour les jeunes, la famille et les aînés.
5- Reconnaissance des artistes et artisans	• Établir des partenariats avec d'autres établissements culturels favorisant la circulation de la production des artistes et artisans de la région; • Participer au programme de mentorat en culture piloté par le CLD; • Assurer la présence d'un artiste au sein de comités consultatifs.

Parmi cette multitude d'actions, certains projets tirent profit de la synergie entre les différentes dimensions du développement durable : le cas de l'Habitat-07 se démarque particulièrement.

Projet phare du plan d'action 2006-2009, **Habitat-07** est la troisième réalisation des Compagnons du Rebut Global. Dans cette série de 13 épisodes télévisés, sept volontaires composent l'équipe transdisciplinaire dont l'objectif est de construire un bâtiment original en combinant une construction exemplaire aux techniques de pointe. Auparavant centrée sur les questions de récupération et de recyclage, cette édition met l'accent sur les énergies alternatives. En phase avec les valeurs du projet, Baie-Saint-Paul est apparu comme un lieu idéal pour sa construction.

Habitat-07 démontre l'effet structurant de la prise en compte des 4 dimensions du développement. Au plan culturel, la série diffuse bien au-delà des frontières de la province une culture de la construction et un autre mode d'habiter. Au plan social, la participation citoyenne aux corvées est essentielle au succès du projet, celles-ci permettent de développer un sentiment d'appartenance à cette démarche et de réduire le coût associé à sa réalisation. Au plan environnemental, un large éventail d'actions (recyclage, récupération, etc.) ou de techniques (marais filtrant, capteur solaire thermique, éolienne, etc.) permet de réduire l'impact du bâtiment sur les écosystèmes. Au plan économique, un budget limité à respecter incite à la créativité. (Le Rebut Global, 2010) La série est présentée en 2007 puis rediffusée jusqu'en 2010 attirant environ 200 000 téléspectateurs par année. Transformée en centre d'interprétation en période estivale, 6 000 à 8 000 visiteurs par année viennent découvrir sur place l'ingéniosité de cette construction lors de visites guidées. Habitat-07 a aussi permis à des organismes tels que Rêve d'automne et la Coopérative de l'arbre d'implanter des projets de développement durable. À titre d'exemple, un café équitable est construit à proximité de l'Habitat-07 en 2010, concrétisant ainsi un projet du forum jeunesse.

Habitat-07, Baie-Saint-Paul
Crédit photographique : Marc Chenouda, 2007

Coordonnée par la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, l'Entente spécifique sur la mise en valeur et la protection des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est assure un soutien financier de 525 000$ pour l'atteinte des objectifs suivants (CRÉ, 2010) :

- assurer l'animation du milieu et structurer les mécanismes de concertation;
- favoriser la sensibilisation vis-à-vis l'enjeu de la mise en valeur et de la protection des paysages ainsi que la circulation de l'information;
- soutenir les intervenants dans la mise en œuvre de leurs actions et leurs prises de décision.

D'une durée de trois ans, l'entente a été ratifiée en 2008 par 12 intervenants régionaux dont le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Depuis 2009, une nouvelle étape dans la mise en œuvre de l'entente est franchie avec la création de la Table de concertation sur les paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. Cette entente permettra à la Ville de Baie-Saint-Paul de réaliser, de concert avec la MRC, la politique de protection des paysages prévue dans le plan d'action de l'A21L. À ce jour, une étude de caractérisation des paysages et trois guides ont été produits (GENIVAR CQDD, 2010).

Retombées et bénéfices

L'A21L de Baie-Saint-Paul se démarque par de nombreuses retombées :

Au plan culturel :

- Adoption de six plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIA);
- Nomination de Baie-Saint-Paul au titre de Capitale culturelle du Canada en 2007;
- Augmentation constante de l'investissement municipal dans le domaine de la culture (Génivar et CQDD, 2010);
- Consolidation de l'infrastructure culturelle et de loisirs existante par la réalisation de nombreux projets;
- Investissement du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans les projets culturels de Baie-Saint-Paul de 20 000$ par année sur 3 ans. (Ville de Baie-Saint-Paul, 2010)

Au plan économique :

- Augmentation de l'activité agricole avec 45 fermes actives dont cinq nouvelles implantations entre 2004 et 2007 (Génivar et CQDD, 2010);
- Promotion accrue des produits du terroir;
- Accroissement des mises en chantiers (Génivar et CQDD, 2010);
- Croissance de 114% des résidences de tourisme entre 2002 et 2008 (Génivar et CQDD, 2010);
- Hausse du revenu annuel médian à 21 634$ (Génivar et CQDD, 2010);
- Baisse du taux de chômage jusqu'à 7,6% en 2006 (Génivar et CQDD, 2010).

Au plan environnemental :

- Diminution de la consommation d'eau de 717 à 591 litres/personnes-jour (Génivar et CQDD, 2010);
- Stabilisation des surfaces cultivées (Génivar et CQDD, 2010);
- Réalisation d'un plan de gestion de l'eau et mise en service d'un nouveau puits en 2010 (Génivar et CQDD, 2010);
- Éducation des citoyens sur la valeur des patrimoines critiques (eau, air, biodiversité) (Génivar et CQDD, 2010);
- Adoption du Code de l'arbre;
- Création de la grille d'éco-exemplarité pour les services municipaux;
- Création de la grille d'analyse de projet en développement durable comme outil d'aide à la décision pour les projets;
- Hausse du nombre de déplacements en transport en commun (Génivar et CQDD, 2010);
- Consolidation du réseau cyclable et ouverture de deux nouveaux tronçons (Génivar et CQDD, 2010).

Le titre de Capitale culturelle du Canada existe depuis 2002. Il permet de reconnaître et de soutenir le développement culturel des municipalités. En plus de stimuler une saine compétition, ce prix décerné à un maximum de trois municipalités par année permet, par l'octroi d'une bourse et de matériel, d'organiser des activités culturelles et des événements festifs. Les lauréats sont déterminés en fonction des activités planifiées et de la richesse de leur patrimoine culturel. La désignation de la Ville de Baie-Saint-Paul en 2007 démontre l'engagement de l'ensemble de la communauté envers les arts et la culture. La contribution maximale déterminée en fonction de la population pouvait atteindre 500 000$. Le projet intitulé « Célébrer le passé, construire l'avenir » comprenait sept chantiers thématiques qui soulignent son patrimoine et structurent le développement futur de la ville. Pendant trois ans, la programmation événementielle a permis d'animer la vie culturelle de Baie-Saint-Paul. (Patrimoine canadien, 2010)

C'est d'ailleurs dans ce contexte qu'est lancé en 2007 le « Chantier des paysages et du patrimoine » qui s'inscrit à la suite de l'A21L. Il inclut à la fois des mesures de protection de l'environnement (PIA, Code de l'arbre) et le « Festival paysage en peinture ». Une exposition accompagnée de conférences sous le thème du patrimoine et de l'identité complète les activités prévues dans le cadre du chantier. Cette dernière rappelle l'importance du partenariat financier entre la ville et le gouvernement provincial qui ont investi depuis 1999 près d'un million de dollars dans la restauration de résidence à Baie-Saint-Paul (Ville de Baie-Saint-Paul, 2010).

Au plan social :

- Participation aux élections municipales plus élevée que dans le reste de la province par 14 points de pourcentage (Génivar et CQDD, 2010);
- Croissance de 13,2% des logements locatifs entre 2001 et 2006 (Génivar et CQDD, 2010);
- Soumission de trois demandes pour la construction ou la rénovation de résidences intergénérationnelles (Génivar et CQDD, 2010);
- Réalisation d'une étude regroupant les MRC de la région pour favoriser l'accessibilité au service Internet (Génivar et CQDD, 2010);
- Création d'un journal d'information pour les jeunes de 12 à 17 ans avec le soutien du Forum Jeunesse (Génivar et CQDD, 2010);
- Maintien du dynamisme communautaire.

Points forts de la démarche

- L'implication de tous les acteurs en début de processus incluant l'engagement des élus;
- La dimension participative qui intègre les jeunes;
- La rédaction de plans d'actions clairs, concis et concrets;
- La vision à court, moyen et long terme assortie d'un échéancier précis pour chacune des actions prévues;
- La mise en œuvre d'actions ponctuelles et d'actions engagées en continue;
- Le suivi rigoureux des actions et la considération du caractère évolutif des enjeux.

Défis à relever

Par rapport à l'implantation d'un A21L :

- L'arrimage plus étroit entre l'A21L et la Politique culturelle afin d'intégrer cette réflexion au plan d'urbanisme;
- Le développement d'incitatifs financiers par les paliers supérieurs du gouvernement afin de soutenir le processus dans les petites municipalités (Tremblay, 2007);
- L'intégration de l'A21L à la structure municipale (Tremblay, 2007);
- La poursuite des démarches de suivi afin de jauger les effets des actions à long terme (Génivar et CQDD, 2010);
- L'intégration des indicateurs qualitatifs dans le diagnostic du territoire (Génivar et CQDD, 2010).

En 2006, Baie-Saint-Paul est récipiendaire d'un prix national d'excellence du Réseau québécois Villes et Villages en Santé (RQVVS) pour la mise en œuvre du premier A21L au Québec. Ce prix lui a été décerné puisque la municipalité a mené à terme une démarche participative qui intègre les principes de développement durable. Baie-Saint-Paul a ainsi montré le potentiel de l'A21L comme outil à expérimenter à l'échelle d'autres localités du Québec (RQVVS, 2010).

Rappelons que le RQVVS est né en 1987 d'une volonté de favoriser des processus qui permettent d'améliorer la qualité de vie. Aujourd'hui encore, le RQVVS poursuit cette mission qui contribue à :

- la sensibilisation des élus locaux aux impacts positifs d'une planification stratégique à long terme;
- la valorisation de la collaboration avec l'ensemble des acteurs afin de concrétiser des démarches qui améliorent le cadre de vie;
- la promotion d'initiatives locales;
- la diffusion des pratiques et des connaissances nécessaires à la réalisation de projets locaux.

Le réseau continue de croître et compte à présent 177 membres. Chaque année, l'organisme à but non lucratif remet des Prix d'excellence aux villes et villages qui s'illustrent par un projet concret qui comporte un volet participatif.

Références

Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ). [En ligne]. Page consultée le 7 décembre 2010, [http://www.crecn.qc.ca/ententes-specifiques/mise-valeur-protection-paysages.php]

Consortium GENIVAR et Centre québécois de développement durable (CQDD). (2010). Mise à jour du diagnostic du territoire dans une perspective de développement durable et bilan du plan d'action 2006-2009 de l'Agenda 21 local de Baie-Saint-Paul, Rapport déposé à la Ville de Baie-Saint-Paul, 50 pages + annexes.

Le guide québécois pour les Agendas 21 locaux. [En ligne]. Page consultée le 29 octobre 2010, [http://www.a21l.qc.ca/9623_fr.html]

Le Rebut Global : Série télé : Habitat07. [En ligne]. Page consultée le 29 octobre 2010, [http://www.citadins.tv/cgi-bin/index.cgi?page=crg3_4]

Patrimoine canadien – Capitales culturelles du Canada. [En ligne]. Page consultée le 8 novembre 2010, [http://www.pch.gc.ca/ccc/index-fra.cfm]

Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS). [En ligne]. Page consultée le 7 novembre 2010, [http://www.rqvvs.qc.ca/]

Science écologique : UNESCO | SCIENCE. [En ligne]. Page consultée le 8 novembre 2010, [http://portal.unesco.org/science/fr/ev.php-URL_ID=6393&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html]

TREMBLAY, L-A. (2007). « L'Agenda 21e siècle local de Baie-Saint-Paul. Où patrimoine culturel, qualité de vie et environnement riment avec développement durable ». Dans GAGNON, C. (Éd) et E., ARTH (en collaboration avec). Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable, [En ligne]. Page consultée le 29 octobre 2010, [http://www.a21l.qc.ca/9552_fr.html]

Ville de Baie-Saint-Paul (2003). Politique culturelle de la Ville de Baie-Saint-Paul, 22 pages.

Ville de Baie-Saint-Paul (2005). Diagnostic du territoire de Baie-Saint-Paul dans une perspective de développement durable, Rapport déposé à la Ville de Baie-Saint-Paul, 40 pages + annexes.

Ville de Baie-Saint-Paul (2006a). Agenda 21 de Baie-Saint-Paul : stratégie de développement durable, 15 pages + annexes.

Ville de Baie-Saint-Paul (2006b). Agenda 21 de Baie-Saint-Paul : Plan d'action 2006-2009, 3 pages.

Ville de Baie-Saint-Paul (2010). Plan d'action de la Politique culturelle 2010-2012, 7 pages + annexes.

Ville de Baie-Saint-Paul. [En ligne]. Page consultée le 29 octobre 2010, [http://www.baiesaintpaul.com/]

Cette fiche a été réalisée par l'équipe de recherche de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal en collaboration avec Denis Lemieux, architecte, conseiller en développement durable, Direction du lectorat et des politiques, ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Mots clés :
Agenda 21 local, Politique culturelle, cadre de vie, identité, concertation, démarche participative, diagnostic du territoire, Baie-Saint-Paul, Charlevoix, protection des paysages, plan d'action, développement culturel, Capitale culturelle du Canada, Réserve mondiale de la biosphère.

Équipe de recherche • Sylvain Paquette et Philippe Poullaouec-Gonidec (direction scientifique) • Marc Chenouda (recherche et rédaction) • Danny Aubin (mise en page)